

## **L'Architecture africaine de paix et de sécurité**

*La Feuille de route de l'Union africaine pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique*

L'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) s'ordonne autour de structures, d'objectifs, de principes et de valeurs, ainsi que de processus décisionnels portant sur la prévention, la gestion et le règlement des crises et conflits, la reconstruction et le développement post-conflit sur le continent. Le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS), adopté à Durban (Afrique du Sud), en juillet 2002, et entré en vigueur en décembre 2003, décrit les différentes composantes de l'APSA et les responsabilités respectives qui sont les leurs. D'autres documents ont été adoptés par la suite pour faciliter et accélérer la mise en œuvre opérationnelle de l'APSA.

L'APSA a comme principal pilier le CPS, qui est appuyé, dans l'accomplissement de son mandat, par diverses structures, à savoir: la Commission, le Groupe des Sages, le Système continental d'alerte rapide (SCAR), la Force africaine en attente (FAA) et le Fonds pour la paix. La relation entre l'Union africaine (UA), qui a la responsabilité principale de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) constitue une composante essentielle de l'APSA. L'interaction entre le CPS et d'autres organes de l'UA, tels que le Parlement panafricain et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, est tout aussi cruciale pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Par ailleurs, le Protocole relatif au CPS comporte des dispositions sur le partenariat entre l'UA, d'une part, les Nations unies et d'autres acteurs internationaux compétents, de l'autre.

L'Architecture couvre un vaste agenda au service de la paix et de la sécurité en Afrique, qui porte sur:

- l'alerte rapide et la prévention des conflits;
- le rétablissement de, et le soutien à, la paix, ainsi que la consolidation de la paix, la reconstruction et le développement post-conflit ;
- la promotion des pratiques démocratiques, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme; et
- l'action humanitaire et la gestion des catastrophes.

Pour de plus amples informations sur l'APSA, prière de visiter le site web du Département Paix et Sécurité :

**www.peaceau.org**

**Twitter: @AU\_PSD**

**Facebook: <http://goo.gl/DOD7Y>**